Gabon - Extension avec coût du projet CAFI 2 référence du projet «Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon»

Adopté par courrier électronique le 24 juillet 2023

EB.2023.15

Considérant:

- La Décision EB.2020.05 sur l'approbation du projet ;
- Le courrier de demande d'extension du 21 juin 2023 reçu du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Le Conseil d'Administration,

1. Rappelle que le Manuel des Opérations du Fonds fiduciaire fixe à deux semaines le délai de présentation des documents au conseil d'administration ;
2. Demande au PNUD de réévaluer les coûts afin d'assurer la rentabilité de ce projet et des projets gérés par le PNUD au Gabon ;
3. Approuve la prolongation sans frais et demande au secrétariat CAFI de procéder à une évaluation externe des modalités opérationnelles en vue d'établir le rapport coût-efficacité de la demande, et de présenter les conclusions au conseil d'administration.